

ANNEXES

Annexe 1 : Chronologie des événements – Du 24 au 29 mai 2025

Toutes les heures sont indiquées en CEST (UTC+2) ; les heures mentionnées dans les courriels sont en UTC. Toutes les citations en italique sont reproduites et traduites mot pour mot à partir des communications téléphoniques et électroniques originales (et traduites littéralement en français).

Samedi 24 mai

6h39 : *Alarm Phone* transmet un appel de détresse d'une embarcation en perdition dans la zone de recherche et de sauvetage libyenne, transportant plus de 100 personnes, aux autorités libyennes, maltaises et italiennes compétentes après avoir été alertée par un proche des personnes en détresse.

10h06 : l'*Ocean Viking* est en copie d'un courriel d'*Alarm Phone* relayant l'alerte de détresse aux autorités libyennes, maltaises et italiennes. L'*Ocean Viking* commence à se diriger à vitesse maximale vers la dernière position connue de l'embarcation en détresse.

Remarque : samedi matin, le temps estimé entre la position de l'*Ocean Viking* et la dernière position connue de l'embarcation en détresse est de plus de 36 heures, car le navire était en train de revenir du port éloigné d'Ancône, où il avait été affecté pour le débarquement des personnes secourues lors de la mission précédente. *Alarm Phone* envoie plusieurs mises à jour sur le cas de détresse aux autorités compétentes tout au long de la matinée et de l'après-midi, y compris les positions actualisées. L'*Ocean Viking* et *Alarm Phone* tentent d'identifier et de contacter les navires se trouvant à proximité de l'embarcation en détresse afin de mobiliser des secours.



14h37 : *Alarm Phone informe l’Ocean Viking que les garde-côtes libyens auraient envoyé un bateau depuis Zawiyah à 10h50 et qu’il faudrait 4 à 6 heures à leur patrouilleur pour atteindre l’embarcation en détresse.*

16h30 : *Alarm Phone informe l’Ocean Viking que l’officier de la garde côtière libyenne leur a dit que le patrouilleur était retourné au port et n’avait pas pu atteindre l’embarcation en détresse en raison du mauvais temps.*

17h33 : *Alarm Phone envoie un courriel au navire marchand MV Bobic. Le MV Bobic répond que le capitaine est disposé à apporter son aide, mais qu’il attend des instructions ou le soutien des autorités libyennes ou italiennes.*

17h39 : *l’Ocean Viking joint le MRCC italien par téléphone, fait part de ses inquiétudes concernant le cas AP0555 et propose son aide. L’officier de service répond : « Nous savons ce que nous faisons. » L’Ocean Viking ne parvient pas à obtenir d’informations plus précises.*

18h31 : *Alarm Phone transmet à l’Ocean Viking un message « EGC – Coordination de sauvetage » à toutes les unités dans le périmètre.*

SAR CASE 792

ON BEHALF OF LIBYAN NAVY COAST GUARD AND AS PER SOLAS CONVENTION AND SAR CONVENTION HAMBURG '79, WE INFORM YOU ABOUT THE PRESENCE OF A BLUE WOODEN BOAT IN DISTRESS WITH ABOUT 102 PEOPLE ON BOARD. THE LAST KNOWN POSITION IS LAT. 33 46 N - LONG. 012 20 E - AND DATES BACK TO 24 MAY AT 0932 UTC.
PLEASE YOU ARE REQUESTED TO DIVERT YOUR COURSE TOWARDS THIS POSITION AND WHEN IN VISUAL CONTACT WITH THE TARGET YOU HAVE TO COMMUNICATE THE INFORMATION TO THE FOLLOWING COMPETENT AUTHORITY:

19h : *Alarm Phone transmet à l’Ocean Viking une conversation avec la personne désignée à terre (*Designated Person Ashore - DPA*) de la compagnie maritime *MV Bobic*. Selon la DPA, le *MV Bobic* peut voir le cas de détresse et attend toujours des instructions officielles du MRCC italien ou du JRCC libyen, en vain. **La DPA signale que le capitaine craint les dangers d'une opération de sauvetage, citant le naufrage au large de Pylos.***

En l’absence d’instructions ou d’assistance de la part des autorités compétentes, *Alarm Phone* fournit au *MV Bobic* des informations utiles sur les opérations de sauvetage de masse (« kit de sauvetage »).

19h17 : *Alarm Phone appelle le MRCC italien. L’officier de service répond qu’il ne donnera aucune instruction au *MV Bobic*, affirmant que le navire marchand est en contact avec les garde-côtes libyens.*

19h52 : Le *MV Bobic* envoie un courriel à *Alarm Phone*, indiquant qu’il lance une opération de sauvetage et précisant : « *une fois l’opération terminée, le navire se rendra au port de destination, Sfax, en Tunisie. L’armateur du navire a en effet l’intention d’apporter toute l’aide nécessaire aux personnes en détresse.* » **L’heure à laquelle la tentative d’opération de sauvetage a commencé n’est pas claire.**



21h38 : Le capitaine du *MV Bobic* envoie un courriel aux autorités maltaises, italiennes et libyennes concernées, avec *Alarm Phone* en copie, indiquant : « *Veuillez noter que 35 personnes ont été secourues, mais que l'embarcation dérive car elle n'a plus de carburant. En raison de l'obscurité, il est difficile de les localiser. Veuillez informer TOUS les MRCC de la zone d'envoyer davantage de navires pour aider le MV Bobic dans sa mission de recherche et sauvetage.* »

22h26 : Le *MV Bobic* envoie un message « **Mayday Relay** » sur le canal de détresse 16, alertant de la présence possible de personnes dans l'eau.¹

22h42 : Au téléphone avec *Alarm Phone*, le capitaine du *MV Bobic* signale qu'il tente d'obtenir de l'aide de la Libye, mais qu'il n'obtient aucune réponse et demande à *Alarm Phone* d'appeler l'Italie. Le capitaine exprime son intention de rester dans la zone jusqu'au lever du soleil et se dit préoccupé par la capacité de son navire et de son équipage à fournir des soins adéquats aux 35 personnes secourues à son bord.

23h44 : l'*Ocean Viking* est en copie d'un courriel envoyé par la compagnie maritime du *MV Bobic* au JRCC libyen, au MRCC italien et au MRCC de Malte.

Subject: BOBIC - S.A.R operation 24 May 2025

Dear All

We need support on what to do please. Read Below.

Master is standing alone with 35 people rescued and no-one is providing any guidance on next step to be taken for those people.

Your attention and engagement is expected as a priority.

Appreciate.

Best Regards

23h44 : l'*Ocean Viking* envoie un courriel au *MV Bobic* pour proposer son aide à distance afin d'élaborer un plan de recherche pour localiser l'embarcation en détresse, et éventuellement, les personnes à la mer ou les corps présents dans l'eau. Le *MV Bobic* répond peu après, fournissant des informations sur l'opération de sauvetage et l'embarcation en détresse.

Dimanche 25 mai

00h23 : dans un courriel adressé au *MV Bobic*, la compagnie maritime informe le capitaine que « [...] nous n'avons reçu aucune autorisation pour débarquer les personnes à bord, restez donc à proximité, nous vous tiendrons informés dès que possible ».

00h26 : Le *MV Bobic* envoie un courriel à sa compagnie maritime, à *Alarm Phone* et à l'*Ocean Viking* :

¹ Selon les témoignages recueillis à bord de l'*Ocean Viking* avant le débarquement, une personne a été confirmée disparue lors de cette tentative de sauvetage.



From: [REDACTED]
Sent: Sunday, May 25, 2025 12:26 AM
To: [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Subject: RE: Search and Rescue of SAR case - AP555

All.

We have onboard already 35 people.

We need to focus on a safe place for their disembarkation.

Another vessel is already engaged as responded to our Captain's MAYDAY Broadcast. The MRCCs have not proceeded in any further arrangements and we have not any further advise.

What we need to focus on:

1. Guide us or advise in which place we disembark these people for further treatment (if needed) and monitoring,
2. Coordinate and push from your end as well with JRCC Libya, MRCC Rome, RCC Malta or else to assist us,
3. JRCC Libya have released our vessel but we do not know where to sail in order to disembark those people for further treatment.

Be guided that everyone is asking something from the vessel, Captain and Crew have done anything could be done but no one assisting.

We need to support those people already onboard.

Contact Rescue Coordination Centers from your end as well.

You have the expertise and the experience to support and succeed on this

Appreciate.

Best Regards
[REDACTED]

00h48 : l'*Ocean Viking* appelle le MRCC italien au sujet du sauvetage partiel effectué par le *MV Bobic*. L'*Ocean Viking* se dit prêt à apporter son aide, mais souligne la distance qui le sépare de l'embarcation en détresse et demande à l'officier de service de coordonner les moyens disponibles à proximité du lieu du naufrage afin de mener une opération de recherche et de sauvetage. **L'officier de service demande à l'*Ocean Viking* de communiquer avec l'autorité compétente (il s'agit très probablement du JRCC libyen).**

01:21 : *Ocean Viking* appelle le JRCC libyen. **L'officier de service demande à l'*Ocean Viking* de se diriger vers le navire en détresse, de procéder au sauvetage des personnes à la dérive sur le navire disparu et de transférer les 35 personnes secourues par le *MV Bobic*.**

01h33 : L'*Ocean Viking* appelle le MRCC italien et lui transmet les instructions du JRCC libyen afin de coordonner avec le *MV Bobic* le sauvetage des personnes en détresse restantes et le transfert des survivant.e.s déjà secouru.e.s. L'*Ocean Viking* explique que la distance jusqu'au lieu du naufrage est de 24 heures. L'*Ocean Viking* demande au MRCC italien de se coordonner avec le JRCC libyen afin de définir le meilleur plan de recherche et de sauvetage, car d'autres moyens plus proches du lieu du naufrage sont présents dans la zone.

01h48 : *Alarm Phone* envoie un courriel à toutes les autorités compétentes, indiquant que « le *MV Bobic* [...] fait de son mieux pour porter assistance au navire en détresse, mais comme vous le savez, il n'est ni équipé ni formé pour mener à bien une opération de recherche et de sauvetage appropriée. Il est de votre responsabilité d'assurer une coordination efficace afin de



leur fournir, ainsi qu'aux personnes en détresse, l'assistance nécessaire. Ces personnes sont en détresse urgente ».

01h49 : l'*Ocean Viking* envoie un courriel à toutes les autorités compétentes, au *MV Bobic* et à la compagnie maritime, relayant la demande d'assistance du *MV Bobic* à 00h26 et demandant une intervention urgente pour éviter de nouvelles pertes humaines. L'*Ocean Viking* transmet l'instruction du JRCC libyen de se rendre sur le lieu du naufrage et de transférer les personnes survivantes du *MV Bobic*. L'*Ocean Viking* informe tous les destinataires de son intention de se rendre à la dernière position connue de l'embarcation en détresse et d'aider le *MV Bobic* en partageant ses connaissances et son expertise, mais souligne : « *L'Ocean Viking, situé à 193 milles nautiques de la dernière position connue (heure d'arrivée prévue à 23h UTC le 25 mai 2025), n'est pas le moyen adéquat pour répondre à cette demande urgente, en raison de la distance qui le sépare de la cible.* »

Après la tentative de sauvetage, le *MV Bobic* se lance à la recherche de l'embarcation en détresse dont il a perdu la trace. Le capitaine et la personne désignée à terre envoient de nombreux courriels aux autorités compétentes pour demander de l'aide dans les recherches et des instructions pour le débarquement des 35 personnes rescapées à son bord.

Alarm Phone et l'*Ocean Viking* restent en contact avec le *MV Bobic* et la compagnie maritime tout au long de la nuit, offrant leur aide pour mener les recherches et réitérant les principes du droit maritime interdisant le renvoi des personnes secourues vers la Libye. Alarm Phone et l'*Ocean Viking* envoient de nombreux courriels aux autorités compétentes pour tenter de mobiliser des secours pour assister le *MV Bobic*.

6h20 : *Alarm Phone* parvient à rétablir le contact avec les quelque 75 personnes en détresse qui se trouvent encore à bord de l'embarcation en bois à la dérive et qui demandent une aide urgente. *Alarm Phone* communique la position actualisée aux autorités compétentes, avec copie à l'*Ocean Viking* et au *MV Bobic*, à 6h37.

8h14 : le *MV Bobic* envoie un courriel à *Alarm Phone* et à l'*Ocean Viking* pour demander confirmation que l'*Ocean Viking* transborde bien les 35 survivants alors à bord du *MV Bobic*.



-----Original Message-----

From: [REDACTED]
Sent: Sunday, May 23, 2023 8:15 AM
To: [REDACTED]
[REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Subject: BOBIC - SAR operation 24 May 2023

Good Day.

Understand that you have received instructions from IRCC Libya to undertake the transhipment of people onboard MV Bobic.

Qte

At 23:21 MV Ocean Viking called IRCC Tripoli (00218910949739), in order to ask information and coordination for the abovementioned case, the officer on duty instructs MV Ocean Viking to approach the case and perform the rescue of the people adrift on the target and the transhipment of the people already on board of the MV Bobic, in coordination with the captain of MV Bobic, despite MV Ocean Viking indicating the current distance to the last known position of the target.

Urgent

Confirm in return so Master can be prepared accordingly.

Best Regards,

12h19 : l'*Ocean Viking* reçoit un appel du capitaine du *MV Bobic* lui indiquant que les 75 personnes naufragées ont été secourues par l'un des navires de ravitaillement au large des champs pétroliers de la zone. Nous ne savons pas d'où ils tiennent cette information ni de quel navire il s'agit – aucun sauvetage n'avait encore eu lieu à ce moment-là, à notre connaissance.

Au même moment, la trajectoire du *MV Bobic* indique que le navire a commencé à se diriger vers le sud. À partir de 13h, *Alarm Phone* et l'*Ocean Viking* avertissent le capitaine, la compagnie maritime et l'État du pavillon à plusieurs reprises par téléphone et par courriel que la Libye n'est pas un lieu sûr et que le renvoi des naufragé.e.s en Libye constitue une violation du droit maritime international. Le capitaine du *MV Bobic* arrête la marche du navire peu après 14h, déclarant qu'il ne souhaite pas renvoyer les survivant.e.s en Libye car cela constituerait une violation du droit maritime et qu'il attend de nouvelles instructions.

14h : l'*Ocean Viking* appelle le JRCC libyen. L'officier de service confirme que le *MV Bobic* se dirige vers Al Zawiyah. Interrogé sur le sort des personnes disparues, l'officier de service déclare d'abord ne disposer d'aucune information sur cette affaire, puis ajoute qu'en tant qu'ONG, nous ne pouvons pas nous adresser au JRCC libyen.

14h27 : courriel de l'État du pavillon des îles Marshall au *MV Bobic* et à la compagnie maritime en réponse à *Alarm Phone* qui a communiqué les dispositions légales de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) et de la Convention sur la recherche et le sauvetage concernant le « lieu sûr » de débarquement.



15h38 : Courriel de l'État du pavillon des îles Marshall au *MV Bobic* et à la compagnie maritime, avec copie à l'*Ocean Viking* et *Alarm Phone*.

From: [REDACTED] <[REDACTED]>
Sent: Sunday, May 25, 2025 3:28 PM
To: Alarm Phone <[REDACTED]>; [REDACTED]; [REDACTED]; [REDACTED]; [REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Subject: Re: AP0555 SAR Operation Bobic

Captain,

In reference to my previous correspondence, it has now been clarified that MRCC Rome has coordinated with JRCC Libya to ensure that the 35 migrants are removed from the vessel as soon as possible.

When the RCC responsible for the SAR region in which assistance is needed is informed about the situation, that RCC (Libya) should immediately accept responsibility for coordinating the rescue efforts, since related responsibilities, including arrangements for a place of safety for rescued persons, fall primarily on the Government responsible for that region. The first RCC (Rome), however, is responsible for coordinating the case until the responsible RCC or other competent authority assumes responsibility.

While an assisting ship may serve as a temporary place of safety, it must be relieved of this responsibility as soon as alternative arrangements can be made.

Given the current circumstances, it is unsafe and insecure to have 35 extra persons on board BOBIC. We appreciate your cooperation in following the instructions of the responsible RCC.

We understand the complexity and urgency of this matter. Please do not hesitate to reach out if further assistance is needed.

Sincerely,

[REDACTED] MA, MBA, AFNI
Deputy Commissioner of Maritime Affairs
Republic of the Marshall Islands

15h41 : l'*Ocean Viking* envoie un courriel au JRCC libyen, avec copie au MRCC de Malte, au MRCC italien, à l'État du pavillon des îles Marshall, au *MV Bobic* et à la compagnie maritime, soulignant qu'un officier de service du JRCC libyen a informé l'*Ocean Viking* que le *MV Bobic* avait reçu l'ordre de se rendre à Al Zawiyah, alors que l'instruction donnée par le même JRCC à 01h21 le même jour était que l'*Ocean Viking* transfère les survivant.e.s du *MV Bobic* à son bord. L'*Ocean Viking* met en avant les clauses de la CNUDM, de la Convention sur la recherche et le sauvetage (SAR) et de SOLAS relatives à l'obligation de débarquer les personnes rescapées dans un lieu sûr et demande des éclaircissements sur l'affectation illégale du navire à Al Zawiyah pour le débarquement. L'*Ocean Viking* demande également des informations officielles sur les recherches des 75 personnes disparues à bord de l'embarcation en détresse AP0555 et la confirmation que l'assistance du navire de SOS MEDITERRANEE est requise ou non.

À la suite de la tentative de sauvetage menée par le *MV Bobic*, l'*Ocean Viking* et *Alarm Phone* ont cherché à obtenir des informations sur les quelque 75 personnes en détresse portées disparues et à savoir si des opérations de recherche et de sauvetage avaient été lancées pour localiser et secourir les personnes en détresse. Bien qu'aucune information n'ait été communiquée par les autorités maritimes compétentes, les registres publics des vols montrent qu'un avion de Frontex (indicatif d'appel *Sparrow 1*) survolait la zone de détresse dans la matinée du dimanche 25 mai.



16h20 : Après trois appels sans réponse, l'*Ocean Viking* entre en contact avec le JRCC libyen et demande des informations sur les 75 personnes naufragées portées disparues sur AP0555. **L'officier de service répond qu'en tant que navire d'une ONG, l'*Ocean Viking* n'a pas le droit d'obtenir des informations de leur part, qu'ils n'ont plus besoin de l'aide de l'*Ocean Viking* et qu'ils nous contacteront s'ils ont besoin de notre aide à l'avenir.**

17h : l'*Ocean Viking* contacte le MRCC italien par téléphone et demande des informations sur les 75 personnes naufragées portées disparues sur AP0555. L'officier de service renvoie l'*Ocean Viking* vers le centre de coordination des secours compétent. L'*Ocean Viking* demande si une assistance est nécessaire, **l'officier de service du MRCC italien répond qu'il n'y a aucune demande d'assistance de leur part.**

17h22 : l'*Ocean Viking* reçoit un message « EGC – Coordination de recherche et de sauvetage » aux unités dans le périmètre.

EGC Message --- SAR Coordination to circular area ---
Message Sequence No. : 03011
LES : Telecom Italia
Priority : Distress
Size : 1304 characters
Receive Date & Time : 25-05-25 15:22 (UTC)

FM IMRCC ROME - ITALIAN COAST GUARD

TO ALL SHIPS TRANSITING IN THE AREA

SAR CASE 792 - NEW UPDATE

ON BEHALF OF LIBYAN NAVY COAST GUARD AND AS PER SOLAS CONVENTION AND
CONVENTION HAMBURG '79, WE INFORM YOU ABOUT THE PRESENCE OF A BLUE
WOODEN
BOAT IN DISTRESS WITH ABOUT 102 PEOPLE ON BOARD. IN POSITION LAT. 33
25 N -
LONG. 013 00 E -

PLEASE YOU ARE REQUESTED TO DIVERT YOUR COURSE TOWARDS THIS POSITION
AND
WHEN IN VISUAL CONTACT WITH THE TARGET YOU HAVE TO COMMUNICATE THE
INFORMATION TO THE FOLLOWING COMPETENT AUTHORITY:

TEL: 0021 [REDACTED] - 0021 [REDACTED] - 0021 [REDACTED] -
0021 [REDACTED]

FAX: 0021 [REDACTED]

MAIL:

<mailto:[REDACTED].LY> [REDACTED].LY

<mailto:[REDACTED].LY> [REDACTED].LY

<mailto:[REDACTED].LY> [REDACTED].LY

[REDACTED]@GMAIL.COM <[REDACTED]@GMAIL.COM>

IMRCC ROME



17h27 : l'*Ocean Viking* appelle le JRCC libyen, sans succès.

From: [REDACTED]
Sent: Sunday, May 25, 2025 2:27 PM
To: [REDACTED]
[REDACTED]
Cc: [REDACTED]
Subject: Re: AP0555 SAR Operation Bobic

Dear Captain,

To reinforce the information provided by [REDACTED], please note the attached documents. We understand that the next port of call is Tunisia. If the migrants are seeking asylum, it may be possible to do so in Tunisia. However, it would be prudent to confirm with port authorities that the migrants will not be sent back to Libya prior to their disembarkation.

Best regards,

[REDACTED]
Deputy Commissioner of Maritime Affairs
Republic of the Marshall Islands

17h35 : l'*Ocean Viking* appelle le MRCC italien pour s'enquérir de l'heure de la dernière position connue indiquée dans l'alerte « GMDSS ». **L'officier de service indique que l'autorité compétente est le JRCC libyen, mais confirme que la position est récente et s'enquiert du temps estimé nécessaire à l'*Ocean Viking* pour atteindre le navire en détresse.**

17h56 : l'*Ocean Viking* envoie un courriel au JRCC libyen, avec copie au MRCC de Malte et au MRCC italien, informant toutes les autorités compétentes que le navire est prêt à fournir les premiers secours. La distance par rapport à la dernière position connue de l'embarcation en détresse est alors de 60 milles marins, et l'heure estimée d'arrivée sur les lieux est ohoo.

18h05 : *Alarm Phone* reçoit des informations d'un proche de l'une des 35 personnes secourues par le MV *Bobic*, selon lesquelles les personnes rescapées ont été renvoyées à Al Zawiyah et sont détenues au centre de détention d'Al-Nasr Az Zawiyah (communément appelé « prison d'Oussama »).

22h45 : l'*Ocean Viking* établit un contact radio avec le MV *Eco One*. Le capitaine confirme être sur les lieux du naufrage. Le MV *Eco One* signale avoir secouru 26 personnes, mais devoir interrompre les opérations de sauvetage en raison des mauvaises conditions météorologiques.² Le MV *Eco One* a l'intention de rester sur place pour mettre à l'abri les personnes en détresse et signale que le MRCC italien a donné instruction au MV *Eco One* ou à l'*Ocean Viking* de procéder à l'évacuation des personnes naufragées restantes dès que les conditions météorologiques le permettront. Heure d'arrivée prévue de l'*Ocean Viking* : 0oh01.

23h : l'*Ocean Viking* tente sans succès d'appeler le JRCC libyen. L'*Ocean Viking* appelle alors le MRCC italien pour l'informer de la communication du navire avec le MV *Eco One* et de son intention de se rendre sur la position de détresse pour porter assistance aux naufragés restants. **L'officier de service prend note de l'intention de l'*Ocean Viking* et donne son feu vert pour procéder à l'évaluation de la situation de détresse.**

² Selon les témoignages recueillis à bord de l'*Ocean Viking* avant le débarquement, une personne a été confirmée disparue lors de cette tentative de sauvetage.



23h02 : courriel de l'*Ocean Viking* au JRCC libyen, avec copie au MRCC italien et au MRCC de Malte, relayant les informations fournies par le *MV Eco One* et la confirmation par l'évaluation du *MV Eco One* que l'embarcation correspondant au cas AP 0555 est en détresse. L'*Ocean Viking* signale avoir appelé le JRCC libyen à 23h pour demander la coordination du cas, sans succès.

00h : Les canots de sauvetage rapides de l'*Ocean Viking* arrivent sur les lieux du cas de détresse.

Après trois tentatives pour joindre le JRCC libyen au début de l'opération de sauvetage, l'*Ocean Viking* envoie un courriel au JRCC libyen, au MRCC italien et au MRCC de Malte pour leur faire part des observations faites par les canots de sauvetage de l'*Ocean Viking* : l'embarcation n'est pas en état de naviguer, est inapte à la navigation en haute mer, en panne de carburant, n'a plus de nourriture ni d'eau ; elle ne dispose aucunement d'un équipage ni d'un commandement compétent ; il y a des enfants et des femmes à bord ; toutes les personnes à bord sont exposées aux éléments et sont dépourvues d'équipement de sauvetage. L'*Ocean Viking* ne reçoit aucune réponse des autorités maritimes pendant l'opération de sauvetage. Presque tou.te.s les survivant.e.s, environ 50 personnes, sont retrouvé.e.s sur le pont inférieur de l'embarcation en bois.

Lundi 26 mai

00h32 : le *MV Eco One* informe l'*Ocean Viking* que le MRCC italien a désigné Lampedusa comme lieu sûr et a ordonné au *MV Eco One* de se rendre à Lampedusa une fois que toutes les personnes restantes auront été secourues par l'*Ocean Viking*.

01h14 : l'*Ocean Viking* achève l'opération de sauvetage des 53 personnes à bord de l'embarcation en détresse.

01h35 : l'*Ocean Viking* envoie un courriel au JRCC libyen, avec copie au MRCC italien, pour informer les autorités de la fin de l'opération de sauvetage et pour demander un lieu sûr où débarquer les rescapé.e.s.

03h35 : l'*Ocean Viking* appelle le Centre international radiomédical basé à Rome (*International Radio Medical Center - CIRM*) pour lui transmettre des informations sur les besoins médicaux urgents des survivant.e.s à bord ainsi que les premiers témoignages de personnes disparues : des survivant.e.s ont vu cinq personnes tomber à l'eau lors d'une précédente tentative de sauvetage, plusieurs personnes sont toujours portées disparues.

05h02 : le MRCC italien ordonne à l'*Ocean Viking* de se diriger vers Livourne pour le débarquement des personnes rescapées.

05h12 : l'*Ocean Viking* répond aux instructions du MRCC italien par courriel, demandant instamment que le débarquement à Lampedusa soit envisagé.



Please be aware that although MV Ocean Viking does have a medical team and clinic on board, the current needs are exceeding the capacity of our medical team, as we are equipped for stabilization and not for prolonged treatment of a larger number of severe cases. Multiple people have severe fuel burns and our medical team is still discovering more people with fuel burns.

Several of these cases are at high risk of severe complications, due to prolonged exposure to chemicals and lack of hygiene facilities. All of this adding up to plausibility of infection, potentially life threatening.

Apart from their severe medical conditions, please keep in mind the prolonged mental strain the shipwrecked people have undergone prior to the recovery on board of MV Ocean Viking.

Furthermore, MV Ocean Viking would like to reiterate the fact that people of SARcase 792/AP0555, have been split between 3 vessels.

05h48 : le MRCC italien répond que les demandes pour un port plus proche ne sont prises en considération qu'en cas de problèmes liés à la sécurité de la navigation et déclare : « *Nous vous rappelons qu'en Italie, le décret-loi n° 1 du 2 janvier 2023 (converti avec modifications par la loi n° 15 du 24 février 2023) est en vigueur et que vous êtes donc priés de vous diriger sans délai, par la route directe et à la vitesse maximale durable et continue, vers le port de Livourne.* »

From: [REDACTED]
Sent: Monday, May 15, 2023 5:03 AM
To: [REDACTED]
Subject: R: MV OCEAN VIKING - 20230515 - SAR case 20230515_01 - END

Captain,
with reference to your last communication received at 01:35 LT, it seems necessary to specify that MRCC Rome did not coordinate the case referred in your last message and that the operation took place outside the Italian IRR.
However, the port of Livorno has been assigned as the place of safety for the persons rescued on board your ship.
Remind that, according to the Italian Decree Law of January 2, 2023 No. 1, converted into law of February 24, 2023 No. 15, you are requested to proceed without delay, with direct route and maximum sustainable and continuous speed towards the indicated port.
According to the mentioned Decree Law, you are also requested to provide the following useful elements for the coordination of activities and for the organization of the disembarkation, which shall be communicated without delay.

1. Priority information to provide as allowance of PoS in Italy:
 - a. maximum sustainable and continuous speed
 - b. ETA to Livorno Harbour
2. SelfRep:
 - a. people rescued: numbers, age, minors unaccompanied, gender, nationality, health situation highlighting any emergencies
 - b. operations: time and location of beginning/conclusion, type of migrant boat, other air-sea assets present in the area, photos and videos
3. Actions taken to inform recovered people on board about the possibility to apply for international protection
4. VDR data (if AVAILABLE) is requested to be downloaded and saved. The "SAVE" button must be pressed upon receipt of this email without delay and further confirmations.

I highlight that any unjustified delay to provide information required shall be considered as a violation of therefore mentioned decree Law
Please acknowledge



15h52 : l'*Ocean Viking* demande l'évacuation médicale de cinq personnes rescapées à son bord. Les dispositions nécessaires à l'évacuation médicale sont prises avec les garde-côtes italiens.

17h27 : l'*Ocean Viking* alerte le tribunal pour mineurs de Palerme de la présence de 33 mineurs à bord du navire.

18h37 : le tribunal pour mineurs de Palerme intervient et demande que tous les mineurs soient autorisés à débarquer dans un port plus proche

The further stay on board of minors, also taking into account the represented precariousness of their conditions from a sanitary and psychological point of view, due to the lack of space on board, promiscuity with adults and the absence of psychological and health support appropriate to their age, makes it necessary to take all protective measures as a matter of urgency.

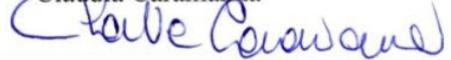
All this being said, since this Public Prosecutor's Office must initiate civil proceedings for the protection of all the m.s.n.a. and also verify the conditions of the accompanied minors, **it is requested that all the non-EU minors aboard the M/V OCEAN VIKING, be allowed to disembark in the port of Agrigento or however closer**, so that they can be immediately placed in the dedicated facilities and can be provided with adequate protection.

We look forward to your prompt reply, thank you for your attention and extend cordial greetings.

Palermo, May 26, 2025

THE PUBLIC PROSECUTOR'S OFFICE

Claudia Caramanna



18h53 : l'évacuation médicale de cinq survivant.e.s, quatre adultes et un nourrisson, vers un navire des garde-côtes italiens au large de Lampedusa est terminée.

20h03 : l'*Ocean Viking* envoie un courriel au MRCC italien pour demander officiellement un lieu sûr plus proche compte tenu des difficultés rencontrées par toutes les personnes rescapées à bord, sans oublier l'évacuation médicale et le fait qu'après le débarquement des mineurs et des membres de leur famille, seules 13 personnes resteraient à bord, toutes nécessitant des soins médicaux et une protection.

22h : le MRCC italien envoie un courriel à l'*Ocean Viking* pour lui ordonner de transférer tous les mineurs et leur famille vers un navire des garde-côtes italiens au large de Porto Empedocle.



Mardi 27 mai

8h53 : l'*Ocean Viking* envoie un courriel au MRCC italien pour exprimer ses inquiétudes concernant le transfert prévu vers un navire des garde-côtes italiens, qui contredit l'ordre du tribunal pour mineurs de Palerme. L'ordre stipule : «*[...] il est demandé que tous les mineurs non ressortissants de l'UE à bord de l'Ocean Viking soient autorisés à débarquer dans le port d'Agrigente ou dans un port plus proche [...]*». L'*Ocean Viking* souligne que l'ordonnance du tribunal a déjà été ignorée en refusant le débarquement dans le port de Lampedusa alors que le navire était à proximité en raison de l'évacuation médicale, et insiste : «*Veuillez considérer que ce débarquement concerne des enfants de moins de cinq ans et des mineurs, qui sont vulnérables et ont déjà subi de nombreuses épreuves au cours des derniers jours et auparavant. Ils sont déjà affaiblis par cinq jours de voyage et un transbordement, dans des conditions météorologiques difficiles, qui représente un risque supplémentaire évitable pour leur sécurité.*» L'*Ocean Viking* demande donc le débarquement à quai dans le port de Porto Empedocle et, afin d'éviter une cinquième séparation des survivant.e.s d'une même embarcation, demande un débarquement complet.

11h37 : le transfert de 26 mineurs non accompagnés, cinq enfants et quatre adultes membres de leur famille vers le navire des garde-côtes italiens CP860 au mouillage au large de Porto Empedocle est terminé.

Jeudi 29 mai

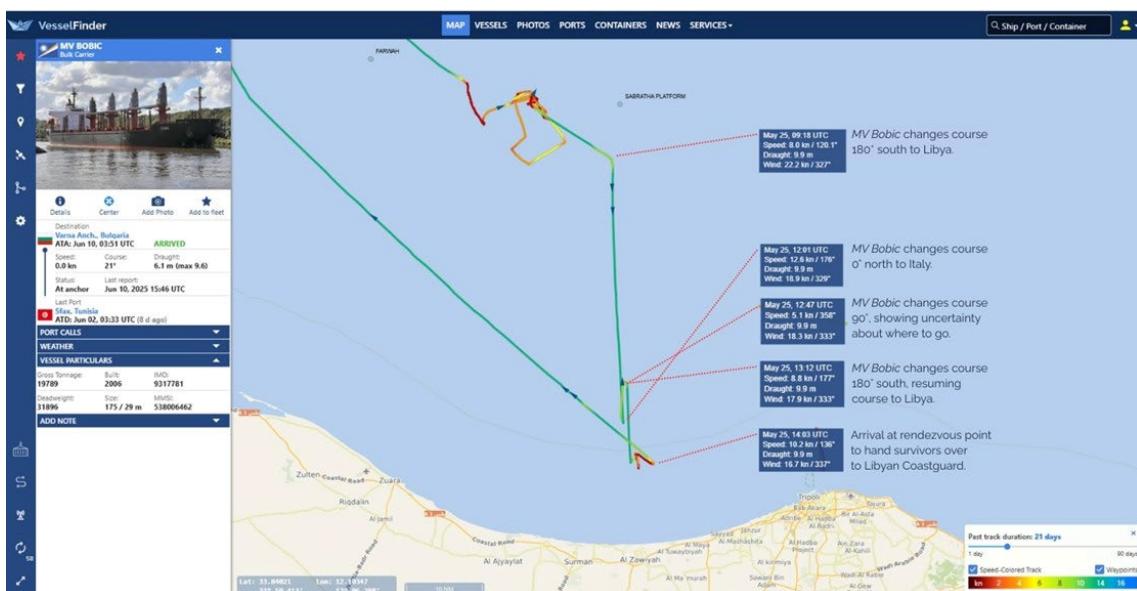
19h41 : les 13 personnes rescapées ont toutes débarqué de l'*Ocean Viking* à Livourne. Près de six jours après que le premier appel de détresse a été relayé à toutes les autorités compétentes par *Alarm Phone* et au moins huit jours après le départ de cette embarcation impropre à la navigation, l'opération de sauvetage est terminée.



Annexe 2 : Images



L'embarcation en détresse lors de la première évaluation par les canots de sauvetage rapides de l'Ocean Viking. Environ 50 survivant.e.s ont été trouvé.e.s sous le pont. - Crédit photo : Fellipe Lopes/SOS MEDITERRANEE



Trajectoire horodatée du *MV Bobic* montrant le changement de cap et le moment d'incertitude.

